

POLÉMIQUE. Doit-on rendre obligatoire et allonger le congé paternité ?

Rallonger le congé paternité à au moins deux mois pour permettre aux nouveaux pères de s'occuper davantage de leur enfant. L'idée qu'a lancée fin 2010 la CFDT semble séduire le Medef, mais moins les patrons de petites entreprises.

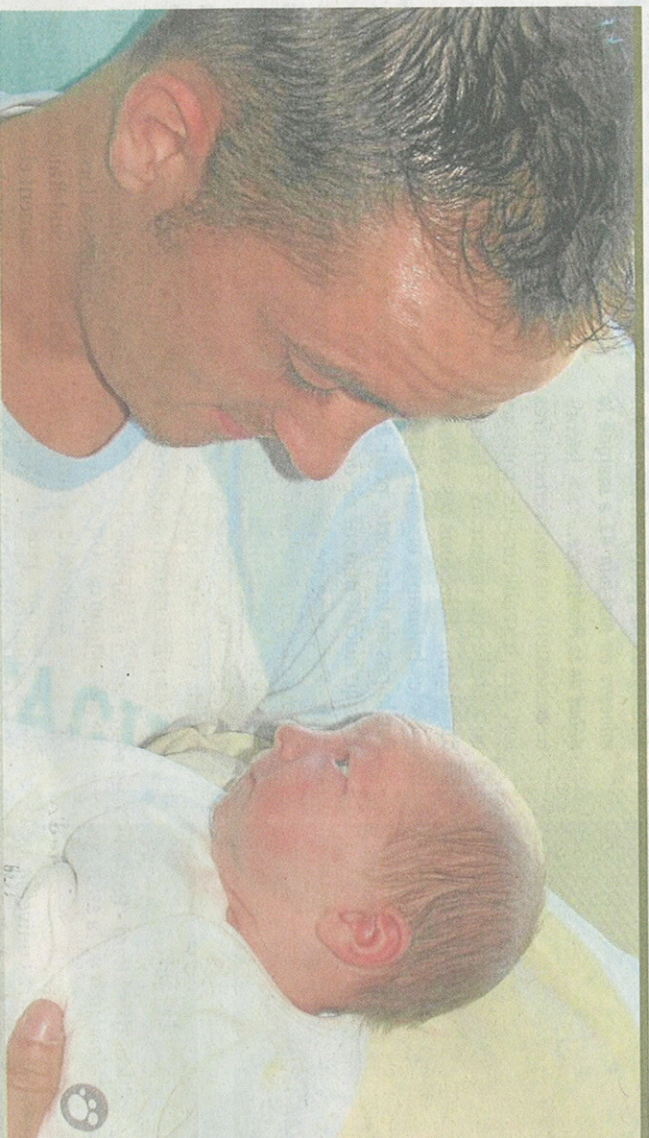
JUSTINE FAUDERBE > justine.fauderbe@nordeclair.fr

Les clichés ont la dent dure, mais celui-là pourrait définitivement s'envoler. Pas besoin, pour un père, de prendre son temps avec son enfant ? D'aider la maman de ce bébé tout juste né ? « Si » a répondu en décembre 2010 la CFDT-Cadres, expliquant qu'avec un allongement de la durée du congé paternité, « le risque parental » serait, en plus, mieux réparti. « Tant que la jeune femme portera seule le risque potentiel d'une absence un peu longue pour cause de parentalité, elle ne pourra représenter, consciemment ou pas, le profil du cadre efficace et investi pour son entreprise ou son administration », note le secrétaire général, Jean-Paul Bouchet, dans la revue du syndicat qui propose un congé paternité de 2 mois rémunéré à 80 %.

Égalité hommes-femmes

Depuis 2002, chaque nouveau père salarié a le droit, quel que soit son contrat de travail, de bénéficier de onze jours de congés dans les quatre mois succédant la naissance de son enfant. Ce délai est poussé à 18 jours lors d'une naissance multiple et s'ajoute aux trois jours généralement accordés par l'employeur. L'idée de rendre ce congé obligatoire et de le rallonger à deux mois (voire plus) ne séduit visiblement pas tous les employeurs - notamment ceux des PME - mais semble plaire au gouvernement et à la patronne des patrons, Laurence Parisot. La présidente du Medef explique : « On sent qu'on touche là à une aspiration forte. (...) On peut peut-être changer beaucoup de choses dans l'égalité hommes-femmes au sein de l'entreprise mais aussi, plus profondément, dans toute la société ».

Selon les dernières statistiques, qui datent de 2004, deux tiers des pères français prennent leur congé paternité, 71 % des 25-34 ans aimeraient avoir plus de temps après la naissance de leur enfant. Si le projet aboutit, la France serait l'une des pionnières européennes en la matière : pour l'instant, seule l'Espagne a dépassé le cap des quatre semaines. ●



Pour la CFDT, avec ce projet, le « risque parental » incomberait davantage aux deux parents. Pour la présidente du Medef, l'idée représente une avancée dans l'égalité hommes-femmes.

POUR



Elisabeth Thomas-Bourgeois, avocate au barreau de Lille, spécialiste du droit social.

« Si cette réforme passe, ce serait une véritable avancée pour notre société. Cela permettrait aux pères de passer plus de temps avec leur bébé, de participer aux tâches ménagères et de soutenir la maman qui vient d'accoucher et, ainsi, de rééquilibrer les rôles de chacun au sein de la famille. Côté entreprise, un congé paternité obligatoire et d'une durée de deux mois, comme le propose le Medef, permettrait de rétablir une égalité hommes/femmes dès l'embauche. Car pour un employeur, il y a aujourd'hui plus de risques de s'exposer à un congé maternité en engageant une femme. Avec une réforme, ce risque pèserait aussi sur l'homme. Et atténuerait la discrimination à l'embauche. De même qu'il atténuerait l'inégalité dans les carrières. Il faut dire qu'aujourd'hui, les interruptions de travail liées aux naissances provoquent un gel de l'avancement de carrière et de salaire pour les femmes. Un homme pourra donc, si la réforme passe, être lui aussi potentiellement absent. Ce n'est pour l'instant qu'une proposition mais elle mérite d'être sérieusement étudiée. » ●

CONTRE



Philippe Beuscart, président de la CGPME Nord.

« Les petites et moyennes entreprises ont déjà des difficultés à gérer leur personnel depuis le passage aux 35 heures. J'ai, par exemple, dans mon entreprise 38 salariés, mais tout le monde n'est pas sur le pont en même temps à cause des RTT, des malades, des jours fériés... On a du mal à remplacer les gens à leur poste, de même qu'embaucher et former un intérimaire pour peu de temps n'est pas rentable. Il y a toujours du retard à rattraper. On doit faire le même travail qu'avant mais sur un temps plus concentré. Alors, rallonger le délai du congé paternité en plus des 14 jours déjà accordés, du congé maternité, du congé parental, ça commence à faire lourd. L'accumulation va clairement poser des problèmes de planning et de ressources humaines, surtout que l'activité n'est pas linéaire tout au long de l'année. Dans les petites et moyennes entreprises, dont 90 % comptent moins de 20 salariés, les problématiques ne sont clairement pas les mêmes que dans les grosses entreprises. » ●

C'EST VOUS QUI LE DITES !

Partager les tâches ménagères

« Si un jeune homme passe plusieurs semaines d'absence auprès du bébé, c'est-à-dire au moment où la famille est en train de se constituer, il peut un peu plus partager les tâches ménagères et nouer un lien plus étroit avec le bébé. »

Laurence Parisot, présidente du Medef.

« Idées brouillées par le travail »

« Si un congé paternité plus long avait existé à la naissance de mon fils et ma fille, je pense que mon conjoint aurait été preneur... Ne serait-ce que pour prendre du temps et ses marques à la maison avec le bébé. Onze jours, c'est peu au final : on a à peine le temps de rentrer à la maison que nos idées sont déjà brouillées par la reprise du travail. Je pense qu'un mois de congé, ce serait déjà pas mal. »

Marie, 33 ans, Lilloise.

« Quelle réaction de mon patron ? »

« Je ne sais pas quelle serait la réaction de mon patron, mais j'avoue que je ne refusais pas un congé paternité plus long... Ça pourrait être une bonne alternative au congé parental d'éducation qui est, je trouve, un peu trop long pour moi. Enfin, il faudrait que ma femme accepte d'abord de faire un deuxième bébé... »

Anthony, 30 ans, Maubeugeois.

COURRIER : 42, rue du Général Sarraill 59100 ROUBAIX.
■ TÉLÉPHONE : 03.20.250.250.
■ E-MAIL : lecteurs@nordeclair.fr
■ SITE WEB : www.nordeclair.fr